



## COMMUNE DE MOUZILLON

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 09 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

## Liste des délibérations

Les délibérations ont été télétransmises et publiées sur le site internet de la commune le 12 avril 2024 en application de l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021.

DCM n°	THEMATIQUE	OBJET	SENS DU VOTE
2024040901	ADMINISTRATION GENERALE	APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040902	FINANCES PUBLIQUES	Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040903	FINANCES PUBLIQUES	Tarif pour la location du terrain de pétanque	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040904	FINANCES PUBLIQUES	Tarifs du service enfance jeunesse et éducation	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040905	FINANCES PUBLIQUES	Modification du calendrier de facturation des familles	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040906	FINANCES PUBLIQUES	Subvention amendes de police	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
2024040907	PERSONNEL COMMUNAL	Ouverture de poste de contractuel saisonnier	Approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés
		Informations urbanisme	
		Calendrier des manifestations	
		Les dates prochaines dates du Conseil Municipal 2024	

Certifié conforme et affiché

Le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 1° - APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- VALIDE le procès-verbal de la séance du 12 mars 2024

Certifié conforme et affiché

Le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

#### a) Subventions exceptionnelles : participation aux coûts de location de salle

Monsieur Jean-Yves Charrier, l'Adjoint à la vie associative sur proposition de la commission Vie Associative qui s'est réunie le 24 janvier 2024, propose au Conseil Municipal une subvention exceptionnelle liée à la location de salle ci-dessous.

Il est entendu que les frais de ménage pour 110 euros restent à la charge du locataire. Il est donc proposé la subvention suivante :

- 869 euros pour l'Etoile Mouzillonnaise de Gymnastique, pour la location du complexe de la prée pour la « coupe Eugène Guérin »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ATTRIBUE** la subvention exceptionnelle suivante :

- l'association Etoile mouzillonnaise de Gymnastique : 869 euros

- DIT** que la somme est inscrite au budget.

Certifié conforme et affiché

Le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

#### b) Tarif pour la location du terrain de pétanque

Monsieur Jean-Yves Charrier, l'adjoint à la vie associative sur proposition de la commission Vie Associative, propose au Conseil Municipal un tarif pour la location du terrain de pétanque pour un concours organisé le 8 juin 2024. Il est proposé un tarif de 150 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le tarif de location du terrain de pétanque au prix de : 150 €
- **DIT** que la somme est inscrite au budget

Certifié conforme et affiché

Le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX



<b>ACCUEIL DE LOISIRS - MERCREDI - 3 - 11 ans</b> <b>A partir du 1er septembre 2024</b>							
<b>Tarif famille résidant commune</b>				<b>Tarif famille résidant hors commune</b>			
<b>Quotient familial</b>	<b>Inscription à la demi-journée</b>	<b>Montant du repas</b>	<b>TOTAL</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>Inscription à la demi-journée</b>	<b>Montant du repas</b>	<b>TOTAL</b>
<b>0 à 599</b>	2,20€	3,91€	6,11 €	<b>0 à 599</b>	3,42€	5,09€	8,51 €
<b>600 à 799</b>	2,96€	4,07€	7,03 €	<b>600 à 799</b>	4,53€	5,29€	9,82 €
<b>800 à 899</b>	5,09€	4,12€	9,21 €	<b>800 à 899</b>	7,75€	5,37€	13,12 €
<b>900 à 1049</b>	6,52€	4,18€	10,70 €	<b>900 à 1049</b>	9,88€	5,43€	15,31 €
<b>1050 à 1199</b>	7,95€	4,23€	12,18 €	<b>1050 à 1199</b>	12,03€	5,51€	17,54 €
<b>1200 à 1399</b>	10,47€	4,29€	14,76 €	<b>1200 à 1399</b>	15,80€	5,59€	21,39 €
<b>1400 à 1599</b>	12,25€	4,34€	16,59 €	<b>1400 à 1599</b>	18,48€	5,64€	24,12 €
<b>1600 à 1899</b>	14,05€	4,41€	18,46 €	<b>1600 à 1899</b>	21,17€	5,73€	26,90 €
<b>1900 à 2100</b>	15,83€	4,47€	20,30 €	<b>1900 à 2100</b>	23,83€	5,81€	29,64 €
<b>Plus de 2100</b>	1,11€	4,53€	5,64 €	<b>Plus de 2100</b>	26,95€	5,90€	32,85 €

ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES - 3 à 11 ans A partir du 1er septembre 2024													
Tarif famille résidant sur Mouzillon HORS PRIX DU REPAS,							Tarif famille résidant hors commune HORS PRIX DU REPAS,						
Quotient familial	Inscription à la semaine de 5 jours ouvrables	Prix du repas pour une semaine de 5 jours ouvrables	Inscription à la semaine de 4 jours ouvrables	Prix du repas pour une semaine de 4 jours	Inscription à la journée hors prix du repas	Prix du repas pour une journée	Quotient familial	Inscription à la semaine de 5 jours ouvrables	Prix du repas pour une semaine de 5 jours ouvrables	Inscription à la semaine de 4 jours ouvrables	Prix du repas pour une semaine de 4 jours	Inscription à la journée hors prix du repas	Prix du repas pour une journée
0 à 599	16,47€	19,55	12,81€	15,64	3,66€	3,91€	0 à 599	24,75€	25,45	19,25€	20,36	5,50€	5,09€
600 à 799	22,10€	20,35	17,19€	16,28	4,91€	4,07€	600 à 799	33,03€	26,45	25,69€	21,16	7,34€	5,29€
800 à 899	38,16€	20,60	29,68€	16,48	8,48€	4,12€	800 à 899	57,20€	26,85	44,49€	21,48	12,71€	5,37€
900 à 1049	48,83€	20,90	37,98€	16,72	10,85€	4,18€	900 à 1049	73,26€	27,15	56,98€	21,72	16,28€	5,43€
1050 à 1199	59,54€	21,15	46,31€	16,92	13,23€	4,23€	1050 à 1199	89,33€	27,55	69,48€	22,04	19,85€	5,51€
1200 à 1399	78,39€	21,45	60,97€	17,16	17,42€	4,29€	1200 à 1399	117,59€	27,95	91,46€	22,36	26,13€	5,59€
1400 à 1599	91,85€	21,70	71,44€	17,36	20,41€	4,34€	1400 à 1599	137,75€	28,20	107,14€	22,56	30,61€	5,64€
1600 à 1899	105,21€	22,05	81,83€	17,64	23,38€	4,41€	1600 à 1899	157,82€	28,65	122,75€	22,92	35,07€	5,73€
1900 à 2100	118,62€	22,35	92,26€	17,88	26,36€	4,47€	1900 à 2100	177,89€	29,05	138,36€	23,24	39,53€	5,81€
Plus de 2100	5,00€	22,65	3,89€	18,12	1,11€	4,53€	Plus de 2100	201,24€	29,50	156,52€	23,60	44,72€	5,90€

<b>PERI ACCUEIL la 1/2 d'heure A partir du 1er septembre 2024</b>		
<b>Quotient familial</b>	<b>Mouzillon</b>	<b>Hors commune</b>
<b>0 à 599</b>	0,59	0,77
<b>600 à 799</b>	0,76	1,00
<b>800 à 899</b>	0,93	1,22
<b>900 à 1049</b>	1,09	1,42
<b>1050 à 1199</b>	1,30	1,69
<b>1200 à 1399</b>	1,50	1,95
<b>1400 à 1599</b>	1,72	2,25
<b>1600 à 1899</b>	1,95	2,54
<b>1900 à 2100</b>	2,18	2,85
<b>Plus de 2100</b>	2,40	3,13
<b>PETIT DEJEUNER</b>	0,90	1,16

<b>MINI CAMPS 3-11 ANS</b>												
<b>A partir du 1er septembre 2024</b>												
Tarif famille résidant sur Mouzillon												
Quotient familial	HORS REPAS				REPAS				TOTAL tarif famille résidant sur Mouzillon			
	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
<b>0 à 599</b>	10,98 €	16,47€	23,79 €	29,28 €	11,73 €	19,55 €	27,37 €	35,19 €	22,71 €	36,02 €	51,16 €	64,47 €
<b>600 à 799</b>	14,73 €	22,10€	31,92 €	39,29 €	12,21 €	20,35 €	28,49 €	36,63 €	26,94 €	42,45 €	60,41 €	75,92 €
<b>800 à 899</b>	25,44 €	38,16€	55,12 €	67,84 €	12,36 €	20,60 €	28,84 €	37,08 €	37,80 €	58,76 €	83,96 €	104,92 €
<b>900 à 1049</b>	32,55 €	48,83€	70,53 €	86,81 €	12,54 €	20,90 €	29,26 €	37,62 €	45,09 €	69,73 €	99,79 €	124,43 €
<b>1050 à 1199</b>	39,69 €	59,54€	86,00 €	105,85 €	12,69 €	21,15 €	29,61 €	38,07 €	52,38 €	80,69 €	115,61 €	143,92 €
<b>1200 à 1399</b>	52,26 €	78,39€	113,23 €	139,36 €	12,87 €	21,45 €	30,03 €	38,61 €	65,13 €	99,84 €	143,26 €	177,97 €
<b>1400 à 1599</b>	61,23 €	91,85€	132,67 €	163,29 €	13,02 €	21,70 €	30,38 €	39,06 €	74,25 €	113,55 €	163,05 €	202,35 €
<b>1600 à 1899</b>	70,14 €	105,21€	151,97 €	187,04 €	13,23 €	22,05 €	30,87 €	39,69 €	83,37 €	127,26 €	182,84 €	226,73 €
<b>1900 à 2100</b>	1,09 €	118,62€	171,34 €	210,88 €	13,41 €	22,35 €	31,29 €	40,23 €	14,50 €	140,97 €	202,63 €	251,11 €
<b>Plus de 2100</b>	3,33 €	5,00€	7,22 €	8,89 €	13,59 €	22,65 €	31,71 €	40,77 €	16,92 €	27,65 €	38,93 €	49,66 €

<b>MINI CAMPS 3-11 ANS</b>												
<b>A partir du 1er septembre 2024</b>												
Tarif famille résidant <b>Hors COMMUNE</b>												
Quotient familial	HORS REPAS				REPAS				TOTAL tarif famille résidant HORS Mouzillon			
	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours
<b>0 à 599</b>	16,50 €	24,75€	35,75 €	44,00 €	15,27 €	25,45 €	35,63 €	45,81 €	31,77 €	50,20 €	71,38 €	89,81 €
<b>600 à 799</b>	22,02 €	33,03€	47,71 €	58,72 €	15,87 €	26,45 €	37,03 €	47,61 €	37,89 €	59,48 €	84,74 €	106,33 €
<b>800 à 899</b>	38,13 €	57,20€	82,62 €	101,69 €	16,11 €	26,85 €	37,59 €	48,33 €	54,24 €	84,05 €	120,21 €	150,02 €
<b>900 à 1049</b>	48,84 €	73,26€	105,82 €	130,24 €	16,29 €	27,15 €	38,01 €	48,87 €	65,13 €	100,41 €	143,83 €	179,11 €
<b>1050 à 1199</b>	59,55 €	89,33€	129,03 €	158,81 €	16,53 €	27,55 €	38,57 €	49,59 €	76,08 €	116,88 €	167,60 €	208,40 €
<b>1200 à 1399</b>	78,39 €	117,59€	169,85 €	209,05 €	16,77 €	27,95 €	39,13 €	50,31 €	95,16 €	145,54 €	208,98 €	259,36 €
<b>1400 à 1599</b>	91,83 €	137,75€	198,97 €	244,89 €	16,92 €	28,20 €	39,48 €	50,76 €	108,75 €	165,95 €	238,45 €	295,65 €
<b>1600 à 1899</b>	105,21 €	157,82€	227,96 €	280,57 €	17,19 €	28,65 €	40,11 €	51,57 €	122,40 €	186,47 €	268,07 €	332,14 €
<b>1900 à 2100</b>	1,09 €	177,89€	256,95 €	316,25 €	17,43 €	29,05 €	40,67 €	52,29 €	18,52 €	206,94 €	297,62 €	368,54 €
<b>Plus de 2100</b>	134,16 €	201,24€	290,68 €	357,76 €	17,70 €	29,50 €	41,30 €	53,10 €	151,86 €	230,74 €	331,98 €	410,86 €

<b>MINI CAMPS 11-13 ANS</b>							
<b>A partir du 1er septembre 2024</b>							
<b>Tarif famille résidant sur Mouzillon</b>				<b>Tarif famille résidant hors commune</b>			
<b>HORS PRIX DU REPAS</b>				<b>HORS PRIX DU REPAS</b>			
<b>Quotient familial</b>	<b>5 jours</b>	<b>Repas</b>	<b>Montant total</b>	<b>Quotient familial</b>	<b>5 jours</b>	<b>Repas</b>	<b>Montant total</b>
<b>0 à 599</b>	32,97€	39,10 €	72,07 €	<b>0 à 599</b>	42,86€	50,90 €	93,76 €
<b>600 à 799</b>	44,07€	40,70 €	84,77 €	<b>600 à 799</b>	57,28€	52,90 €	110,18 €
<b>800 à 899</b>	76,25€	41,20 €	117,45 €	<b>800 à 899</b>	99,11€	53,70 €	152,81 €
<b>900 à 1049</b>	97,64€	41,80 €	139,44 €	<b>900 à 1049</b>	126,95€	54,30 €	181,25 €
<b>1050 à 1199</b>	119,04€	42,30 €	161,34 €	<b>1050 à 1199</b>	154,74€	55,10 €	209,84 €
<b>1200 à 1399</b>	151,56€	42,90 €	194,46 €	<b>1200 à 1399</b>	197,01€	55,90 €	252,91 €
<b>1400 à 1599</b>	188,88€	43,40 €	232,28 €	<b>1400 à 1599</b>	245,53€	56,40 €	301,93 €
<b>1600 à 1899</b>	210,40€	44,10 €	254,50 €	<b>1600 à 1899</b>	273,51€	57,30 €	330,81 €
<b>1900 à 2100</b>	226,57€	44,70 €	271,27 €	<b>1900 à 2100</b>	294,53€	58,10 €	352,63 €
<b>Plus de 2100</b>	1,11€	45,30 €	46,41 €	<b>Plus de 2100</b>	327,66€	59,00 €	386,66 €

<b>MINI CAMPS ADO</b>							
<b>A partir du 1er septembre 2024</b>							
Tarif famille résidant sur Mouzillon HORS PRIX DU REPAS				Tarif famille résidant hors commune HORS PRIX DU REPAS			
Quotient familial	1 jour	Repas 1j	Montant total	Quotient familial	1 jour	Repas 1j	Montant total
<b>0 à 599</b>	6,59 €	7,82 €	14,41 €	<b>0 à 599</b>	8,57 €	10,18 €	18,75 €
<b>600 à 799</b>	8,81 €	8,14 €	16,95 €	<b>600 à 799</b>	11,46 €	10,58 €	22,04 €
<b>800 à 899</b>	15,25 €	8,24 €	23,49 €	<b>800 à 899</b>	19,82 €	10,74 €	30,56 €
<b>900 à 1049</b>	19,53 €	8,36 €	27,89 €	<b>900 à 1049</b>	25,39 €	10,86 €	36,25 €
<b>1050 à 1199</b>	23,81 €	8,46 €	32,27 €	<b>1050 à 1199</b>	30,95 €	11,02 €	41,97 €
<b>1200 à 1399</b>	30,31 €	8,58 €	38,89 €	<b>1200 à 1399</b>	39,40 €	11,18 €	50,58 €
<b>1400 à 1599</b>	37,78 €	8,68 €	46,46 €	<b>1400 à 1599</b>	49,11 €	11,28 €	60,39 €
<b>1600 à 1899</b>	42,08 €	8,82 €	50,90 €	<b>1600 à 1899</b>	54,70 €	11,46 €	66,16 €
<b>1900 à 2100</b>	45,31 €	8,94 €	54,25 €	<b>1900 à 2100</b>	58,91 €	11,62 €	70,53 €
<b>Plus de 2100</b>	0,16 €	9,06 €	9,22 €	<b>Plus de 2100</b>	65,53 €	11,80 €	77,33 €

<b>APE+ESPACE CM le 1/4 d'heure A partir du 1er septembre 2024</b>		
<b>Quotient familial</b>	<b>Mouzillon</b>	<b>Hors commune</b>
<b>0 à 599</b>	0,58 €	0,76 €
<b>600 à 799</b>	0,60 €	0,78 €
<b>800 à 899</b>	0,65 €	0,86 €
<b>900 à 1049</b>	0,70 €	0,91 €
<b>1050 à 1199</b>	0,73 €	0,95 €
<b>1200 à 1399</b>	0,80 €	1,05 €
<b>1400 à 1599</b>	0,82 €	1,08 €
<b>1600 à 1899</b>	0,85 €	1,10 €
<b>1900 à 2100</b>	0,87 €	1,14 €
<b>Plus de 2100</b>	0,90 €	1,18 €

<b>PAUSE MERIDIENNE REPAS + ANIMATION</b>						
A partir du 1er septembre 2024						
	<b>TARIFS PAUSE MERIDIENNE COMMUNE</b>			<b>TARIFS PAUSE MERIDIENNE HORS COMMUNE</b>		
<b>Quotient familial</b>	<b>tarif repas</b>	<b>tarif animation</b>	<b>Repas + animation</b>	<b>tarif repas</b>	<b>tarif animation</b>	<b>Repas + animation</b>
<b>0 à 599</b>	1,00	0,17€	1,17	1,00	0,22€	1,22
<b>600 à 799</b>	1,00	0,19€	1,19	1,00	0,26€	1,26
<b>800 à 899</b>	4,12€	0,20€	4,32	5,37€	0,27€	5,64
<b>900 à 1049</b>	4,18€	0,21€	4,39	5,43€	0,28€	5,71
<b>1050 à 1199</b>	4,23€	0,22€	4,45	5,51€	0,30€	5,81
<b>1200 à 1399</b>	4,29€	0,23€	4,52	5,59€	0,31€	5,90
<b>1400 à 1599</b>	4,34€	0,26€	4,60	5,64€	0,35€	5,99
<b>1600 à 1899</b>	4,41€	0,27€	4,68	5,73€	0,36€	6,09
<b>1900 à 2100</b>	4,47€	0,28€	4,75	5,81€	0,37€	6,18
<b>Plus de 2100</b>	4,53€	0,29€	4,82	5,90€	0,39€	6,29

**Tarif particulier pour les enfants présentant des contraintes de régime très lourdes obligeant les parents à préparer les repas.**

A partir du 1er septembre 2024

Quotient familial	Tarif enfant maternel	Tarif enfant primaire	tarif animation	Tarif enfant maternel	Tarif enfant primaire	tarif animation
	Tarif résidant sur Mouzillon			Tarif résidant HORS Mouzillon		
<b>0 à 599</b>	1	1	0,17€	1	1	0,22€
<b>600 à 799</b>	1	1	0,19€	1	1	0,26€
<b>800 à 899</b>	2,68	2,58	0,20€	3,93 €	3,83 €	0,27€
<b>900 à 1049</b>	2,74	2,64	0,21€	3,99 €	3,89 €	0,28€
<b>1050 à 1199</b>	2,79	2,69	0,22€	4,07 €	3,97 €	0,30€
<b>1200 à 1399</b>	2,85	2,75	0,23€	4,15 €	4,05 €	0,31€
<b>1400 à 1599</b>	2,9	2,8	0,26€	4,20 €	4,10 €	0,35€
<b>1600 à 1899</b>	2,97	2,87	0,27€	4,29 €	4,19 €	0,36€
<b>1900 à 2100</b>	3,03	2,93	0,28€	4,37 €	4,27 €	0,37€
<b>Plus de 2100</b>	3,09	2,99	0,29€	4,46 €	4,36 €	0,39€

<b>BASES REPAS OU FAST FOOD</b>				
<b>A partir du 1er septembre 2024</b>				
<b>Quotient familial</b>	<b>REPAS ADO et PRE ADO COMMUNE</b>		<b>REPAS ADO et PRE ADO HORS COMMUNE</b>	
	<b>tarif repas</b>	<b>Fast food</b>	<b>tarif repas</b>	<b>Fast food</b>
<b>0 à 599</b>	3,91€	7,82€	5,09€	10,18€
<b>600 à 799</b>	4,07€	8,14€	5,29€	10,58€
<b>800 à 899</b>	4,12€	8,25€	5,37€	10,73€
<b>900 à 1049</b>	4,18€	8,35€	5,43€	10,86€
<b>1050 à 1199</b>	4,23€	8,47€	5,51€	11,01€
<b>1200 à 1399</b>	4,29€	8,59€	5,59€	11,18€
<b>1400 à 1599</b>	4,34€	8,68€	5,64€	11,29€
<b>1600 à 1899</b>	4,41€	8,80€	5,73€	11,46€
<b>1900 à 2100</b>	4,47€	8,94€	5,81€	11,63€
<b>Plus de 2100</b>	4,53€	9,06€	5,90€	11,78€

## SORTIES ADO PRE ADO

### TARIFS A partir du 1er septembre 2024 - TARIF COMMUNE

Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	2,54€	5,48€	7,67€	9,85€	12,05€
600 à 799	2,78€	6,15€	8,49€	10,84€	13,19€
800 à 899	3,42€	7,80€	10,54€	13,23€	15,94€
900 à 1049	4,06€	9,50€	12,57€	15,65€	18,72€
1050 à 1199	4,72€	11,18€	14,61€	18,04€	21,47€
1200 à 1399	5,36€	12,90€	16,71€	20,48€	24,29€
1400 à 1599	6,01€	14,58€	18,75€	22,90€	27,05€
1600 à 1899	6,64€	16,26€	20,78€	25,29€	29,80€
1900 à 2100	7,28€	17,94€	22,80€	27,69€	32,57€
Plus de 2100	1,11€	19,84€	25,14€	30,44€	35,76€

### TARIFS à partir du 1er septembre 2024 - TARIF HORS COMMUNE

Quotient familial	tarif 1	tarif 2	tarif 3	tarif 4	tarif 5
0 à 599	3,28€	7,11€	9,97€	12,81€	15,66€
600 à 799	3,62€	7,98€	11,02€	14,09€	17,15€
800 à 899	4,44€	10,14€	13,70€	17,20€	20,74€
900 à 1049	5,28€	12,35€	16,35€	20,34€	24,34€
1050 à 1199	6,14€	14,52€	18,99€	23,46€	27,91€
1200 à 1399	6,98€	16,76€	21,70€	26,63€	31,57€
1400 à 1599	7,79€	18,94€	24,37€	29,76€	35,17€
1600 à 1899	8,64€	21,13€	27,01€	32,86€	38,75€
1900 à 2100	9,46€	23,32€	29,64€	36,00€	42,33€
Plus de 2100	10,40€	25,79€	32,68€	39,58€	46,48€

	<b>tarifs au 1er septembre 2024</b>	
	<b>commune</b>	<b>hors commune</b>
<b>PRE ADO cotisation période 1</b>	11,25	14,62
<b>PRE ADO cotisation période 2-3-4-5</b>	6,96	9,05
<b>ADO cotisation période 1</b>	3,83	4,57
<b>ADO cotisation période 2-3-4-5</b>	3,06	4,08

	<b>tarifs au 1er septembre 2024</b>	
	<b>commune</b>	<b>hors commune</b>
<b>Dépassement d'horaire</b>	10,71	13,923
<b>Pénalité de réservation</b>	3,21	4,18
<b>Cotisation théâtre 11-13 ans</b>	16,07	20,88
<b>Repas adulte</b>	5,89	-
<b>Teens party</b>	3,21	4,18



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

#### c) Tarifs du service enfance jeunesse et éducation à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Vu la délibération en date du 6 juin 2023, fixant les tarifs du service enfance jeunesse et éducation,  
Vu la délibération du 13 février 2024, fixant l'adhésion à l'espace ado,  
Vu la délibération du 12 mars 2024, fixant le tarif du séjour ado,  
Considérant la tarification spécifique du service enfance jeunesse et éducation,  
Considérant l'inflation constatée lors de la présentation du compte administratif de 2023 de la commune et confirmée par les chiffres de l'INSEE à hauteur de 4.90% pour l'ensemble de l'année 2023,  
Il est proposé une augmentation inférieure à l'inflation, soit 2% pour minimiser l'impact sur les familles. Cette augmentation sera applicable sur les tarifs actuellement en vigueur.

Cette augmentation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour les activités suivantes :

- Activités péri-éducatives
- Espace CM,
- Jeunesse,
- préados,
- pause méridienne,
- l'accueil de loisirs,

Sur proposition de la commission enfance jeunesse et éducation qui s'est réunie le 27 mars 2024, Madame Valérie Cargouet, l'adjointe à l'enfance jeunesse et éducation, propose au conseil municipal une augmentation des tarifs de 2%,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés** :

- VALIDE** l'augmentation de l'ensemble des tarifs du service enfance jeunesse et éducation de 2% au 1<sup>er</sup> septembre 2024,
- VALIDE** le récapitulatif en annexe de cette délibération,
- AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ces tarifs,

Certifié conforme et affiché le **13** avril 2024  
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture  
044-214401085-20240409-D2024040904HEHE  
Date de télétransmission : 03/04/2024  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 2° - FINANCES PUBLIQUES

#### d) Modification du calendrier de facturation des familles

Vu la délibération en date du 12 mars fixant les règlements intérieurs du service enfance, jeunesse et éducation, Considérant le rapport d'audit et les préconisations du régisseur de la régie de l'enfance jeunesse et éducation, Il convient de modifier la période de facturation des prestations du service enfance jeunesse et éducation aux familles,

Les familles seront facturées de leurs consommations du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois M,

Les factures seront adressées aux familles via le portail le mois suivant avant le 10 du mois M+1 pour des prélèvements au 5 du mois M+2,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le nouveau calendrier de prélèvement du service enfance jeunesse et éducation, selon lequel, les familles seront facturées de leurs consommations du 1<sup>er</sup> au dernier jour du mois M, ces factures seront adressées aux familles via le portail le mois suivant avant le 10 du mois M+1 pour des prélèvements au 5 du mois M+2,
- **DIT** que cette décision applicable au 1<sup>er</sup> mai 2024 sur les consommations à compter du mois de mai 2024,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce calendrier de prélèvement,

Certifié conforme et affiché

Le 12 avril 2024

Le Maire,

Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture  
044-214401085-20240409-D2024040905-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoints* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

**3° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL**

**e) Subvention amendes de police**

Afin de poursuivre les travaux de sécurisation sur la commune de Mouzillon, Laurent Ollivier, l'Adjoint à la voirie, sur proposition de la commission voirie en date du 27 mars 2024 expose au Conseil Municipal la demande de subvention suivante au titre des amendes de police 2024 :

- ❖ **Sécurisation par système d'écluse, de la rue Emile Bouanchaud**  
→ Le coût estimé de cette opération est de : **10 126,21 € HT**
- ❖ **Sécurisation par rétrécissement de voirie, du carrefour Emile Bouanchaud**  
→ Le coût estimé de cette opération est de : **18 205,02 € HT**
- ❖ **Sécurisation du carrefour : rue du Douaud, route de la Blandinaire, et la route de la basse commune**  
→ Le coût estimé de cette opération est de : **25 823,15 € HT**
- ❖ **Sécurisation chemin de la Morandière**  
→ Le coût estimé de cette opération est de : **39 171,81 € HT**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à :

- SOLLICITER** Monsieur le Président du Conseil Départemental, afin de percevoir la subvention la plus élevée possible au titre des amendes de police pour ces quatre projets
- DIT** que les sommes seront inscrites au budget

Certifié conforme et affiché  
Le 12 avril 2024  
Le Maire,  
Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MOUZILLON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur JOUNIER Jean-Marc, Le Maire.

Date de la convocation : 05 avril 2024

Membres présents : 18 / 22 et ayant pris part au vote 21/22 *Le Maire* : M. JOUNIER Jean-Marc, *Adjoint* : M. OLLIVIER Laurent, Mme CARGOUËT Valérie, M. CHARRIER Jean-Yves, Mme HAMELIN Nathalie, M. MERIODEAU Gilles, *Conseillers municipaux* : M. AUDRAIN Vincent, M. BRIN Jean-Luc, Mme COCHET Soizic, Mme CUSSONNEAU Françoise, M. DEFOSSE Eric, Madame DENIS Fabienne, M. GUILBAUD Antoine, Monsieur HUREAU Stéphane, M. LUNEAU Christian, Mme PAQUEREAU Chantal, Mme POTIGNY Laure, M. TALEUX Sébastien,

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3 / 22 M. BLANLOEIL Gilles a donné pouvoir à M. LUNEAU Christian, Mme JOLY Claudie a donné pouvoir à Mme CUSSONNEAU Françoise et Mme MARTIN Isabelle a donné pouvoir à M. GUILBAUD Antoine,

Absente excusée : 1 / 22 Madame DURET Marine

Secrétaire de séance : Monsieur TALEUX Sébastien

### 3° - FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL COMMUNAL

#### a) Ouverture de poste de contractuel saisonnier

Aux termes du Code général des collectivités territoriales et notamment des articles L.313-1, L.542-1 et suivants, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-23-1° et L. 332-23-2°, autorisant le recrutement de contractuels pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment les articles L. 332-24 à L. 332-28, autorisant le recrutement de contrat de projet,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le budget,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire,

Considérant la nécessité de créer :

- Un poste à temps complet en accroissement saisonnier au service technique pour assurer l'entretien des espaces verts

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'ouverture d'un poste comme suit :
  - 1 ETP emploi contractuel saisonnier d'adjoint technique pour la saison du 12 avril au 11 octobre maximum,
  - La rémunération de ces emplois sera sur le grade d'adjoint technique.
- **ADOpte** la proposition du Maire,
- **INSCRIT** au budget les crédits correspondants,

Certifié conforme et affiché le 11 avril 2024  
Le Maire, Jean-Marc JOUNIER,

Le secrétaire de séance :  
Sébastien TALEUX



Accusé de réception en préfecture  
044-214401085-20240409-D2024040907-DE  
Date de télétransmission : 12/04/2024  
Date de réception préfecture : 12/04/2024